

Claude GOASGUEN
Ancien Ministre
Député de Paris
Maire du XVI^{ème} arrondissement

CICA du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 22 juin 2009

Le lundi 22 juin 2009, à 19h15, les membres du Conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis en la salle des Fêtes avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement, le 26 mai 2009, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du XVIème arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mme DREYFUSS, Mme BALDINI, M. CAPLIEZ, M. HERVOUET des FORGES, Mme JUNOT, M. LEGENDRE, M. LUMBROSO, M. MESSAS, Mme MONIER, Mme ROUSSEAU, Mme SACHS, M. HELARD, M. MANO, M. ALPHAND, Mme DIONISI, M. de SAINT-BLANCARD, M. GACHET, Mme BOILLOT, M. REDLER, Mme SALMAT, M. de GIBON, Mme LECOUTURIER.

Autres personnes présentes et associations représentées :

M. SERVEL de COSMI (Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne, XVIème Demain, Coordination SBB), M. NEUILLET (PEEP-Janson), Mme PARTIOT (CMSD), Mme CHAVATTE (AFC Notre-Dame de Grâce de Passy), M. SAUTET (Le Tir - ASCBB), Mme GRAU, M. FLESSELLES.

Excusés :

M. CHERTOK, M. GABORIAU, Mme KHOURY, M. DEBRE, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. TAITTINGER, Mme HAREL, Mme HOFFENBERG, M. AURIACOMBE, Mme ZWANG, Mme BRASSEUR, M. HESSE, Mme KOVARSKY, M. LAURET, Mme BAIGUINI.

➤ « Etat et avenir des concessions sur le territoire du Bois de Boulogne »

M. GOASGUEN, Maire du 16^{ème} arrondissement, ouvre la séance à 19 heures 15. Il révèle qu'en dépit des invitations répétées de la Mairie, l'administration a refusé de venir s'exprimer devant le CICA à propos des projets en cours dans le bois de Boulogne, sous le prétexte fallacieux de la révision du PLU. M. GOASGUEN annonce son intention d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur cette attitude inconvenante et inadmissible. L'administration est en effet à la disposition des associations et des citoyens.

M. GOASGUEN fait part au Conseil de son souhait que le bois de Boulogne soit considéré dans le cadre plus général de la gestion des grands espaces verts dans la Ville de Paris et les grandes métropoles. M. GOASGUEN exprime sa lassitude de voir le bois de Boulogne présenté comme un espace réservé aux nantis, dont la gestion serait indépendante de l'avenir de la Ville de Paris. Une jonction de la problématique du bois de Vincennes avec celle du bois de Boulogne exprimerait plus clairement le fait que cet espace appartient à l'ensemble des Parisiens. M. GOASGUEN formule le vœu qu'une concertation soit engagée avec les associations. Il estime que la question du bois de Boulogne doit être élargie à son proche environnement. Les élections européennes ont montré que l'écologie était devenue un thème majeur de la politique française.

M. GOASGUEN appelle de ses vœux une étude sur l'environnement immédiat des grands espaces verts, afin d'améliorer la qualité de vie des Parisiens et des Franciliens. Il exprime son espoir que le gouvernement ait pris conscience des limites à ne pas dépasser concernant certains sujets. Ainsi, la question de l'hippodrome d'Auteuil devrait être abordée dans le cadre de la problématique du développement durable, et non sous le seul angle de l'accessibilité des équipements sportifs. Cette question sera traitée après une inspection approfondie des services de l'Etat. M. GOASGUEN se félicite de cette prise de conscience, qui a entraîné une évolution du point de vue sur d'autres dossiers. Ainsi, poursuit M. GOASGUEN, les autorités administratives et les élus voient désormais d'un œil quelque peu sceptique les projets d'élargissement de Roland-Garros. La solution de bon sens consisterait en une ouverture du court central, peut-être assortie d'une augmentation du plafond permettant un accès plus large aux manifestations sportives, la mise en place de tentes provisoires. En dépit de ces évolutions positives, M. GOASGUEN souligne son inquiétude quant aux projets de certains promoteurs pour les environs du bois de Boulogne. Il réitère son opposition concernant le stade Jean-Bouin, à propos duquel il a fait part de son désaccord au Maire de Paris lors d'entretiens individuels.

Enfin, M. GOASGUEN évoque le projet d'implantation de 40 caravanes de nomades dans l'arrondissement, pour un coût de 8,4 millions d'euros, à proximité d'un camping municipal et de lieux extrêmement fréquentés de nuit. Il s'étonne que ce projet soit justifié par le besoin de rapprocher ces personnes des hôpitaux, le 16^{ème} arrondissement étant le seul de Paris à n'abriter aucun établissement hospitalier. Ainsi, le 13^{ème} et le 14^{ème} arrondissements, qui comportent une grande

concentration d'hôpitaux, n'ont pas été considérés, tandis que le site d'implantation dans le 15^{ème} arrondissement se trouve à proximité du ministère de la Défense. M. GOASGUEN voit donc davantage de contingences politiques que de considérations objectives dans le choix des implantations. Il annonce avoir demandé au Préfet de Police la conduite d'une étude de sûreté et de sécurité publique. L'installation de nomades à proximité d'une zone de prostitution augure en effet d'incidents. De plus, conclut M. GOASGUEN, il sera impossible d'empêcher l'arrivée de nouvelles caravanes.

M. GOASGUEN prie les personnes présentes de bien vouloir l'excuser car il doit quitter provisoirement la réunion et en confie la présidence à Mme GIAZZI.

Mme SALMAT s'interroge sur la possibilité de répondre aux propos introductifs de Monsieur le Maire.

M. MANO rappelle que l'ordre du jour du CICA devait être déterminé en concertation avec les représentants associatifs. Après une longue période de latence, deux séances très rapprochées ont été organisées par la Mairie. Or les représentants actuels des associations n'ont pas été consultés sur cet ordre du jour. M. MANO y voit le résultat d'une certaine précipitation et d'un manque de motivation.

Mme GIAZZI indique que l'ensemble des associations ont été consultées sur le thème du CICA.

M. SERVEL de COSMI indique qu'il représente à cette réunion à la fois l'association Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne qu'il préside, la coordination SBB ainsi que l'association XVIème demain, et confirme que les associations ont été en amont associées à l'ordre du jour de cette réunion.

M. FLESSELLES, de l'association 16^{ème} pour tous, fait la même remarque, et indique qu'en l'absence des représentants de la Ville de Paris, dont les associations avaient pourtant souhaité la présence, la réunion risque de tourner court. Les arguments des élus sont en effet bien connus des associations. Cette absence explique le peu d'empressement des associations à participer à ce CICA.

Mme GIAZZI souligne que l'ensemble des adjoints au Maire de Paris concernés ont été relancés, en vain, afin qu'une présentation technique soit effectuée avant le débat.

Un représentant des associations s'interroge sur la vision de la Mairie de Paris de la gestion des concessions dans le Bois de Boulogne. Une réunion du comité consultatif du Bois de Boulogne, qui aurait dû être organisée depuis l'automne 2007, a été repoussée à nouveau. Il formule le vœu que les documents présentés soient communiqués à l'avance aux associations.

Mme GIAZZI prend bonne note de cette suggestion.

M. SERVEL de COSMI souhaite connaître la position de M. MANO sur les divers problèmes relatifs aux aménagements du bois de Boulogne.

M. MANO souhaite une présentation de l'état des concessions actuelles, ainsi qu'une analyse des concessions de restauration. Dans ce dernier domaine, les évolutions lui semblent positives : le restaurant détruit par un incendie devrait rouvrir près de la porte Maillot. Dans le bois de Boulogne proprement dit, les équipements sportifs représentent un problème à part. M. MANO pose également la question de la circulation dans le bois, qui représente un véritable poumon vert pour la ville. Il se félicite également de l'attribution d'une concession pour le musée LVMH.

M. ALPHAND trouve particulièrement déplorable que l'administration parisienne n'ait pas répondu à la demande du 16^{ème} arrondissement, montrant ainsi le peu de cas qu'elle fait du monde associatif, dont la vitalité dans l'arrondissement est reconnue. Il souligne que le Maire de Paris se targue de jouer le jeu de la démocratie participative. Or, dès lors que celui-ci est sollicité sur une question particulièrement importante, il ne daigne pas répondre. Il relève que l'administration n'aurait pas été sollicitée concernant la question du PLU si celle-ci avait été réglée en temps opportun. En effet, une partie du plan a été annulée par la Cour administrative d'appel.

M. MANO rappelle qu'un nouveau débat était prévu de longue date à propos du PLU. Il invite les participants à la présentation d'une synthèse des travaux, suivie d'un débat, à la Mairie de Paris le mercredi 24 juin. M. MANO s'étonne néanmoins que l'administration soit absente lors de la présente réunion et le regrette.

Mme GIAZZI rappelle que le Comité consultatif tiendra sa première réunion le 3 septembre, en présence de M. GOASGUEN et de Mme HIDALGO.

M. SERVEL de COSMI s'interroge sur l'opportunité de la réunion annoncée par M. MANO : une enquête a été menée aux mois de janvier et février, mais le commissaire-enquêteur n'a toujours pas remis son rapport.

M. MANO indique que la réunion s'intitulera « Imaginons ensemble Paris demain ». Les Parisiens y seront invités à exprimer leurs conceptions du futur de la ville, parfois très novatrices. L'enquête publique doit donc être distinguée du débat.

M. SAUTET, de l'association Le Tir - ASCBB, exprime le souhait qu'une synthèse des perspectives concernant les concessions soit présentée, afin d'alimenter le débat.

Mme GIAZZI juge difficile de présenter les projets concernant les concessions en l'absence de l'administration.

M. HERVOUET des FORGES indique qu'une partie des concessions sportives du Bois de Boulogne arriveront prochainement à échéance et annonce que la mairie du 16^{ème} se montrera particulièrement attentive à leur renouvellement.

M. ALPHAND insiste sur la nécessité pour la collectivité parisienne d'assurer le suivi des concessions dans le Bois de Boulogne. Un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris indique que la concession de Roland-Garros impose à la Fédération

Française de Tennis le versement d'une redevance d'1,5 million d'euros à la mairie de Paris. Or l'Inspection générale estime que cette concession devrait rapporter au moins 18 millions d'euros à la Ville. Ce décalage impose, selon M. ALPHAND, une vigilance particulière et la remise en cause d'un certain nombre de pratiques. Lors du renouvellement des concessions, la Ville de Paris devra tirer les enseignements des errances du passé.

M. MANO souligne que l'Inspection générale de la Ville a mis en évidence la faiblesse de la contribution versée par la Fédération Française de Tennis. En attendant le renouvellement de la concession, la Ville est tenue de respecter les termes du contrat signé par l'administration précédente. M. MANO ajoute que la Ville de Paris a renégocié à son avantage les concessions des hippodromes. Il conclut que l'administration actuelle ne saurait être accusée de laxisme en matière de gestion.

M. ALPHAND répond que l'on ne peut se retrancher derrière des dates de concessions antérieures à 2001. En effet, il est toujours possible d'ajouter des avenants à ce type de contrats. Il indique que devant le taux de perte des Vélib', la société Decaux avait demandé une renégociation de la concession accordée par la Ville de Paris. Il forme le vœu que l'exécutif ne fera pas payer au contribuable parisien un engagement pris originellement par la société Decaux en toute connaissance des risques.

Mme GIAZZI propose que le CICA soit reprogrammé et souhaite que la Mairie de Paris envoie un expert pour effectuer une présentation introductive et répondre aux questions posées par les associations.

Mme SALMAT regrette que le Maire ne soit pas revenu, privant ainsi les élus de la possibilité de répondre à son propos introductif.

M. SERVEL de COSMI souhaite savoir si les textes des accords de concession sont rendus publics. Il relève en effet que certaines extensions de Roland-Garros n'étaient pas prévues dans la concession initiale.

Mme GIAZZI précise que les conseillers de Paris reçoivent communication des concessions et de l'ensemble des avenants éventuels. En revanche, les discussions entre la Mairie de Paris et les concessionnaires, si elles ne sont pas actées, demeurent inconnues des élus. Les projets de délibération reflètent normalement l'ensemble des dispositions du contrat de concession.

La séance est levée à 19 heures 50.